

DESCRIPTION DU PROGRAMME

REPAIRS – JEUNE BARREAU DE QUÉBEC

Le programme *REPAIRS* (ci-après le « **Programme** ») consiste en un projet pilote de pairs aidants, par lequel seront jumelés des avocats membres du Jeune Barreau de Québec (ci-après « **JBQ** »), plus particulièrement ceux en début de pratique (ci-après les « **bénéficiaires**»), avec des avocats bénévoles disposant de cinq (5) ans ou plus de pratique (ci-après les « **bénévoles** »).

L'objectif est de permettre aux avocats bénéficiaires de se confier et d'échanger en toute confidentialité avec un bénévole quant aux enjeux rencontrés au début de la pratique professionnelle, et ce, peu importe le milieu de travail dans lequel ils évoluent.

Les membres bénéficiaires pourront échanger avec l'avocat bénévole avec lequel ils auront été jumelés concernant par exemple une situation de stress, de difficulté, d'insatisfaction ou de questionnement reliée à l'horaire ou aux conditions de travail, un collègue, un confrère, un supérieur, un membre de la magistrature, un client, etc.

Les avocats bénévoles apporteront aux bénéficiaires le soutien requis, selon entente entre eux quant à la fréquence et au mode de communication (téléphone, rencontre, courriel, etc.).

Tant l'avocat bénéficiaire que l'avocat bénévole devront remplir et signer le formulaire d'inscription et d'engagement leur étant destiné dont copies sont annexées au présent programme, le tout, dans l'objectif de favoriser un jumelage approprié, mais également de confirmer leur adhésion au Programme et leur compréhension de celui-ci. Évidemment, le secret professionnel devra être respecté de part et d'autre.

Nous précisons que le Programme ne constitue pas du mentorat professionnel, une telle assistance étant déjà offerte par le Barreau du Québec :

<https://www.barreau.qc.ca/fr/ressources-avocats/services-avocats-outils-pratique/accompagnement-mentorat/>

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le JBQ au : jbq@jeunebarreaudequebec.ca